LIGNES DIRECTRICES DE LA COUPE DU CANADA

Saut- Demi-lune -Bosses-Slopestyle/BigAir

FREESTYLE CANADA

VERSION : Finale 20 octobre 2023

TABLE DES MATIÈRES

1 ÉPREUVES DE LA SÉRIE DE LA COUPE DU CANADA 5

2 CANADA CUP MANDATE 5

3 COMITÉ D'ORGANISATION 6

4 PRÉPARATION DES ATHLÈTES À LA COMPÉTITION 6

4.1 Lignes directrices générales : 6

4.2 Politique de la Coupe du Canada pour les athlètes du programme de haute performance 7

5 RÉSULTATS OFFICIELS : 8

5.1 La feuille de résultats officielle doit contenir les informations suivantes : 8

5.2 Les calculs de pointage des Championnats canadiens juniors doivent inclure les éléments suivants : 8

5.3 Calcul des résultats et annonce des récompenses 8

5.4 Classement de la Coupe du Canada 9

5.5 Classement de la Coupe Toyo 9

6 TAILLE DES CHAMPS / QUOTAS 9

6.1 Le nombre de participants doit se situer entre 80 et 100 athlètes. La taille globale du terrain doit réserver 50 % des places aux femmes et 50 % aux hommes. 9

6.2 Quotas 10

6.3 Quota pour les Championnats canadiens juniors 10

6.4 Événements de la Coupe du Canada 10

6.5 Quotas pour les athlètes étrangers Politique relative aux athlètes de la Coupe du Canada 11

7 INSCRIPTION À L'ÉVÉNEMENT 11

7.1 Droits d'entrée 12

7.2 Politique de remboursement 12

7.3 Délais d'enregistrement 12

8 RÈGLES DE LA COUPE DU CANADA 13

8.1 Plan d'action d'urgence (PAE) et premiers intervenants (patrouille de ski) 13

8.2 Protocole du plan directeur de gestion des risques de Slopestyle Knoll Slopestyle 13

8.3 Formation officielle 14

8.4 Interruption de la concurrence, telle qu'énumérée au point 3060.2.4 du RIC 14

8.5 Jour de la météo 14

8.6 Date du contrôle de la neige 15

8.7 Perte de skis 15

8.8 DNF Championnats canadiens et Sélections canadiennes FIS 15

8.9 Reprise d'émissions télévisées 15

8.10 Règles de temps pour la mise en place de l'allure 15

8.11 Temps d'exécution 15

8.12 Modifications du parcours 16

8.13 Manifestations 16

8.14 Utilisation de la vidéo en cas de litige 16

9 FORMATS DE L'ÉVÉNEMENT 17

9.1 Moguls 17

9.2 Demi-lune et Slopestyle 21

9.3 Aériennes 22

10 POLITIQUES RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES ET AUX JUGES 23

10.1 Attributions 23

10.2 Nombre de juges : 24

10.3 Protocoles relatifs aux honoraires et aux indemnités journalières des juges et des officiels de la Coupe du Canada 2021-2022 24

10.4 Rémunération des fonctionnaires et des juges : 24

10.5 Indemnités journalières et de repas (Coupe du Canada) 24

10.6 Tableau des officiels de la Coupe du Canada 25

10.7 Juges en chef : 26

10.8 Frais de voyage et d'hébergement des délégués techniques et des juges 26

10.9 Protocole de dépenses **26**

10.10 Dépenses **26**

11 LES POSITIONS DU JURY ET DU CONCOURS ***27***

11.1 Délégué technique **27**

11.2 Chef de cours et chef de compétition **27**

11.3 Les juges **28**

11.3.1 Rôle du juge principal : 28

11.4 Scénario d'évaluation **29**

11.5 Lignes directrices pour le terrain : **29**

12 ACCORD DE COMMERCIALISATION DE LA COUPE DU CANADA ***29***

1 ÉVÉNEMENTS DE LA SÉRIE DE LA COUPE DU CANADA

La série de la Coupe du Canada présentée par TOYO TIRES comprend les épreuves et disciplines suivantes :

- Classique Apex (bosses et bosses en parallèle) *
- Coupe Canada Slopestyle/Demi-lune/Big Air
- Coupe Canada EST de bosses et de bosses en parallèle
- Coupe Canada OUEST de bosses et de bosses en parallèle
- Championnats canadiens juniors HP/SS/BA
- Championnats canadiens juniors MO/DM/AE
- Championnat canadien de bosses*
- Championnats canadiens de saut*
- Championnat canadien de slopestyle et de big air
- Championnat canadien de demi-lune (à confirmer)

  * Indique une épreuve sanctionnée par la FIS ouverte aux athlètes internationaux.

Les épreuves non incluses dans la série de la Coupe Canada sont les suivantes :
Les Coupes d'Amérique du Nord (FIS NorAm) ne sont pas incluses dans la Coupe Canada.

2 MANDAT DE LA COUPE CANADA

Les athlètes sont ciblés pour une expérience de compétition en fonction de leur stade actuel dans le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA). Offrir un circuit de compétition de qualité qui garantit un terrain adapté aux besoins actuels de l'athlète :

- Les événements de la Coupe Canada non-FIS sont destinées aux athlètes de l'étape d'initiation à la compétition (" L2C ") ;

- Athlètes en transition : Les athlètes provinciaux qui s'entraînent à s'entraîner (T2T). Ces athlètes peuvent participer aux épreuves locales de la Coupe du Canada lorsqu'ils sont prêts à passer à l'échelon supérieur, selon les conseils de leur entraîneur.
- Les épreuves de la Coupe Canada sanctionnées par la FIS s'adressent aux athlètes qui s'entraînent à la compétition (T2C). Les skieurs du circuit Nor-am complet peuvent parfois utiliser la Coupe Canada pour un entraînement supplémentaire, un protocole de retour au jeu ou pour acquérir plus d'expérience.
- Les épreuves spécifiques de la Coupe du Canada sont destinées à inclure les athlètes T2T, L2C et/ou T2C (c'est-à-dire les championnats nationaux de fin de saison).

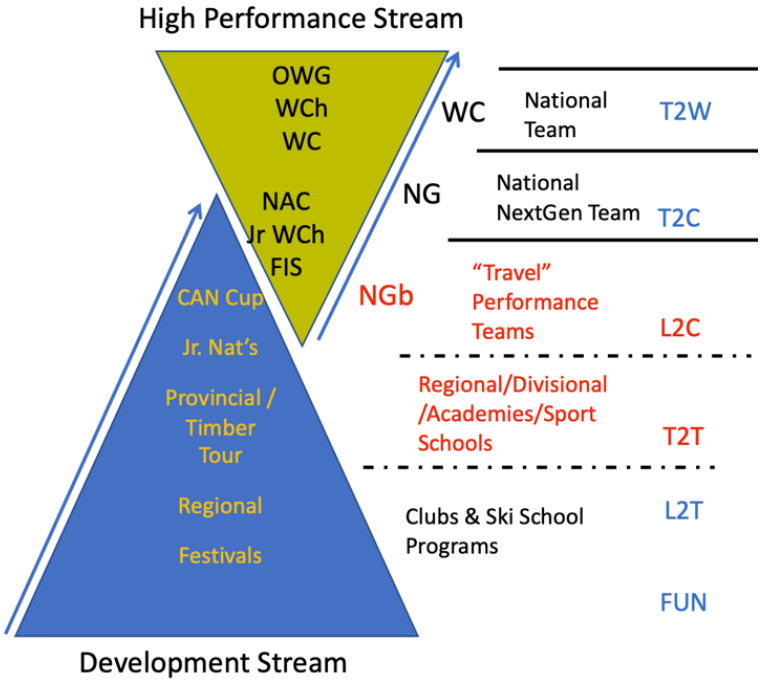

- Une recommandation générale à suivre, les athlètes ne devraient pas participer à plus de deux étapes du DLTA (par exemple, un athlète qui participe à des épreuves provinciales ne devrait pas participer aux Nor-Ams).
- Soutenir le club local, la région et la station de ski en développant des sites de qualité ; ces sites d'entraînement et de compétition de haute qualité répondent aux besoins de toutes les parties prenantes. Les événements de la Coupe du Canada permettent aux stations de ski et aux organisateurs de collaborer dans le but de laisser un héritage en matière de sites d'entraînement et de compétition pour le club et les athlètes locaux.

- Fournir des résultats pour le système de classement national des athlètes. Ce système permet de classer les athlètes dans la voie du podium de Freestyle Canada et peut être utilisé pour la considération de programmes tels que Provinciale et NextGen.
- Identifier, suivre et contrôler le développement des athlètes au fur et à mesure qu'ils progressent vers la filière de haute performance. Ce système permet d'évaluer le niveau de compétence des athlètes et de faire des comparaisons entre ceux qui participent à l'événement.
- Préparer les athlètes à la compétition internationale.

Offrir à nos officiels, juges et entraîneurs une expérience d'apprentissage précieuse dans le cadre d'une compétition fiable, en suivant un parcours bien défini.

3 COMITÉ ORGANISATEUR

Le comité organisateur (CO) est le groupe dirigé par un ou plusieurs officiels qui peuvent représenter le club local, la fédération provinciale, la fédération nationale, la station de ski ou une combinaison de ces groupes. Le CO doit :

- **signer une entente officielle avec la station de ski hôte et Freestyle Canada qui énonce les droits, les obligations et les attentes des deux parties en ce qui a trait à l'organisation de la Coupe Canada.**
- **accueillir l'événement**

Subvention d'accueil potentielle : Freestyle Canada, la fédération provinciale et le club peuvent présenter une demande conjointe de subvention provinciale pour l'accueil. Freestyle Canada peut fournir un soutien financier dans la mesure de ses moyens, en fonction du budget annuel de Freestyle Canada et du plan stratégique de Freestyle Canada**. Les conditions de la subvention de Freestyle Canada se trouvent dans l'entente relative à l'événement.**

4 PRÉPARATION DES ATHLÈTES À LA COMPÉTITION

Il y a différents niveaux d'épreuves dans le circuit de la Coupe Canada, les équipes devront se référer à l'invitation spécifique de l'épreuve et à l'admissibilité des athlètes ci-dessous pour connaître l'admissibilité de l'épreuve. Les organisateurs doivent communiquer le niveau de DLTA visé par l'événement.

4.1 Lignes directrices générales :

- Les étapes du DLTA dans le cadre de la Coupe du Canada :
  - Apprendre à compétitionner,
  - Les athlètes expérimentés du programme S'entraîner à s'entraîner qui ont besoin de faire l'expérience d'épreuves de plus haut niveau peuvent s'inscrire à des épreuves de la Coupe Canada plutôt qu'à des épreuves provinciales. La considération est basée sur :
    - Maturité des compétences et recommandation de l'entraîneur
    - Une recommandation de l'entraîneur incluant la vérification de la capacité de l'athlète à gérer le terrain.
    - Approbation formelle de la fédération provinciale
    - Approbation par le coordonnateur des événements et des officiels de quotas spécifiques lors d'événements
    - Conditions d'âge potentielles.
  - Les athlètes qui s'entraînent à la compétition et qui cherchent à vivre des expériences plus compétitives, guidés par leur entraîneur.
- Tous les athlètes de la Coupe Canada doivent détenir au moins une licence provinciale d'athlète. Veuillez consulter l'invitation à l'événement pour connaître les exigences précises en matière de licence.
- La qualification de sauts est requise pour toutes les manœuvres inversées, telles que désignées par un entraîneur certifié (une vérification aléatoire de la qualification des sauts inversés sera effectuée pour chaque épreuve).
- Il est fortement recommandé que les entraîneurs des athlètes soient certifiés Comp Intro.

Les épreuves désignées par la FIS suivent les règles et directives de la FIS. Les athlètes ont besoin d'une licence FIS pour participer à une épreuve FIS. Les demandes de licences FIS peuvent être adressées à https://freestylecanada.ski/membership/individual-membership/.

4.2 Politique de la Coupe du Canada pour les athlètes du programme haute performance

Les participants aux épreuves de la Coupe du Canada sont généralement ceux qui n'ont pas encore atteint le programme de l'équipe nationale. Il y a trois épreuves auxquelles les athlètes de l'équipe nationale disponibles sont censés participer :

- Épreuves FIS Classique Apex Bosses,
- Championnats canadiens FIS de bosses (Sr)
- Championnats canadiens de sauts FIS (Sr)
- Championnats canadiens de slopestyle et de big air (senior)

*Avec l'approbation de son entraîneur, un athlète de l'équipe nationale peut parfois participer à d'autres événements de la Coupe du Canada dans le cadre de son entraînement et de sa réhabilitation.

Lors d'une épreuve de la Coupe Canada non sanctionnée par la FIS ou des Championnats canadiens juniors, lorsqu'un athlète de l'équipe nationale ou un athlète international se qualifie pour une finale, un champ de finale élargi sera créé afin de ne pas enlever une occasion à un athlète de l'équipe non nationale. Les athlètes de l'équipe nationale seront classés dans les résultats officiels de la finale et seront admissibles aux médailles et aux prix en argent.

- Par exemple, si deux athlètes de l'équipe nationale se qualifient pour une finale, le nombre de participants à la finale augmentera de deux skieurs. Toute augmentation est uniquement basée sur le nombre d'athlètes du PHP qui se qualifient pour la finale, et non sur le nombre de participants à la compétition.
- Cela s'applique également aux championnats canadiens SS/BA qui ne sont pas organisés par la FIS.
- En raison de la taille de certains terrains, le jury peut procéder à d'autres ajustements : cela sera discuté lors de la première réunion des capitaines d'équipe.
- Les athlètes de l'équipe nationale NextGen seront inclus dans le classement de la Coupe Canada et seront éligibles pour les prix et subventions associés.

5 RÉSULTATS OFFICIELS :

5.1 La feuille de résultats officiels doit contenir les informations suivantes :

- Les résultats officiels sont rendus officiels à la suite d'une inspection par le chef de la compilation, le délégué technique et le juge en chef, et le chef de la compétition officialise les résultats en publiant les résultats approuvés sur le chat du groupe de l'événement.
- Les résultats des qualifications, des demi-finales et des finales doivent être publiés.
- Les résultats de toute forme de résultats en direct (live scoring) sont considérés comme "non officiels"
- Le CO doit envoyer les résultats en format PDF immédiatement après la compétition à charles@freestylecanada.ski et julien@freestylecanada.ski.
- Le CO doit envoyer le lien de résultats en direct (live scoring) à charles@freestylecanada.ski et julien@freestylecanada.ski.

Les règles de l'ICR de la FIS seront utilisées pour déterminer les égalités ; en cas de doute, les règles de la Coupe du monde de la FIS auront la priorité.

5.2 Les calculs de pointage des Championnats canadiens juniors doivent comprendre les éléments suivants :

- Résultats par discipline, par catégorie d'âge (cérémonie de remise des médailles pour 1ere , 2e , 3e dans chaque catégorie)
    - Freestyle Canada se réserve le droit de fusionner des catégories s'il y a moins de 5 athlètes dans une catégorie.

- Les résultats par discipline doivent être créés pour les vainqueurs combinés. Il y a une cérémonie de remise des médailles par catégorie d'âge.
- Le combiné ne sera mis en place que si les disciplines combinées respectives sont organisées dans le cadre d'un seul événement.

- Champions combinés :
  - Doit concourir dans toutes les disciplines connexes pour être éligible (SS/HP/BA) (MO/DM/AE)
    - Les résultats du Slopestyle, du Big Air et du Demi-lune sont combinés.
    - Les résultats des bosses en simple, des bosses en parallèle et des sauts sont combinés.
  - Les points sont attribués aux 15 premiers athlètes classés dans chaque discipline et combinés. L'athlète qui obtient le plus grand nombre de points gagne
    - Utiliser le système de points WC de la FIS Règles WC - 1.7.1
  - Règle de bris d'égalité :
    - L'athlète ayant obtenu le score le plus élevé en Slopestyle ou en Bosses passera devant.

5.3 Calcul des résultats et annonce des prix

- Le pointage sera effectué à l'aide d'un programme de pointage approuvé par Freestyle Canada. Tous les résultats, immédiatement après avoir été rendus officiels, seront transmis par courriel en format PDF à : charles@freestylecanada.ski et julien@freestylecanada.ski.
- Prix en argent :
  - FIS NorAm - Les CO suivront les règles de la Coupe continentale de la FIS en matière de Prize Money. CNA 5.
  - Coupe du Canada - Prix optionnels
- Scores en direct : Les scores pris par la compilation et publiés en direct sont considérés comme des scores non officiels. Dans la mesure du possible, les scores non officiels doivent être annoncés au public par haut-parleurs et/ou affichés sur le groupe de discussion du parcours pour que les athlètes et les entraîneurs puissent en prendre connaissance.

5.4 Coupe Canada présentée par Toyo Tires Classement

- Les critères de classement de la Coupe Canada seront affichés chaque année sur le site Web de Freestyle Canada, sous la rubrique Politiques de l'événement. https://www.freestylecanada.ski/policies/event-policies/

- Le classement actuel de la Coupe Canada sera affiché sur le site Web de Freestyle Canada.
- Le classement de la Coupe Canada sera mis à jour dans la semaine qui suit chaque événement.

6 NOMBRE D'ATHLÈTES/ QUOTAS

6.1 **Le nombre d'athlètes doit être de 85, à l'exception des Championnats nationaux juniors qui seront limités à 100 athlètes et de la Classique Apex qui sera limitée à 80 athlètes canadiens. Le nombre total d'athlètes doit réserver 50 % des places pour les femmes et 50 % pour les hommes.**

Les comités organisateurs peuvent déterminer le nombre d'athlètes (plafond) en collaboration avec le directeur des événements de Freestyle Canada et le jury de l'événement en fonction des facteurs suivants :

- Un quota égal d'hommes et de femmes est disponible lors de l'inscription.
- Exigences spécifiques en matière de quotas
- Les formats par discipline sont décrits ci-dessous dans les tableaux de format de **la section 9**,
- Nombre d'heures de lumière du jour
- Exploitation de la montagne, par exemple le temps de rotation des télésièges.

Pour les épreuves SS/HP/BA, indiquez la règle de répartition des vagues (heat). La répartition des vagues doit se faire en fonction du classement du PHP. Les 20 premiers athlètes selon le classement du PHP le plus récent, présents à l'épreuve, doivent être répartis de manière égale entre les vagues. Ensuite, tous les athlètes suivants doivent être répartis de manière aléatoire.

Places non utilisées : Toute place non utilisée peut être transférée à l'autre sexe quatre semaines avant la première journée d'entrainement. Ce délai s'applique après l'inscription prioritaire ou l'inscription par quota et avant la date limite d'inscription finale. Encore une fois, Freestyle Canada aidera à gérer cette situation.

6.2 Quotas

Les quotas seront calculés en fonction du nombre d'athlètes et seront attribués par Freestyle Canada aux T/PSO pour les événements suivants. Freestyle Canada a des quotas spécifiques pour :

- Championnats canadiens juniors de ski acrobatique
- Classique Apex, décrit dans les tableaux de format **(section 9)**
- Championnats canadiens de bosses **(section 9)**
- **Championnats canadiens SS/BA (section 9)**
- **Coupe Canada (section 9)**

6.3 Quota pour les championnats canadiens juniors

- Le Championnat canadien junior comporte deux épreuves distinctes pour HP/SS/BA et pour MO/DM/AE. Les OSP doivent répartir leurs places pour chaque championnat et non par discipline. Les résultats du MO et du SS précédents seront pris en compte dans le quota.
- Freestyle Canada distribuera la politique chaque année et gérera ces quotas de façon continue, conformément au protocole de la politique.
- *25 places seront réservées pour les spécialistes du programme de saut, le nombre d'athlète maximum pour la compétition sera déterminé par FC. Le personnel de Freestyle Canada travaillera directement avec les OPS pour inscrire les athlètes de bosses à l'épreuve de saut.
- *Les spécialistes de la demi-lune sont invités à participer, sous réserve de l'approbation de l'ONS. Freestyle Canada travaillera directement avec l'OSP qui a demandé les places.
- Les OSP sont responsables de la gestion et de l'exécution de leurs propres critères de sélection pour leur quota tel qu'alloué par Freestyle Canada. Les critères de sélection des OSP doivent être conformes aux principes de Freestyle Canada pour les athlètes qui s'entraînent et les Championnats canadiens juniors.

6.4 Événements de la Coupe du Canada

Les épreuves de la Coupe du Canada ont des quotas fixes. Voir les délais d'inscription à la **section 7**. Freestyle Canada peut instaurer des quotas ou des critères de compétences minimales si la demande l'exige, c'est-à-dire s'il n'y a pas assez de places pour répondre à la demande des participants.

6.5 Quotas pour les athlètes internationaux Politique concernant les athlètes de la Coupe Canada

Les entraîneurs des athlètes internationaux ou les ONS qui souhaitent participer à une compétition nationale canadienne doivent envoyer leur demande par courriel à Charles-Antoine Morache (charles@freestylecanada.ski) avec leur intention de skier (spécifique à chaque compétition qu'ils souhaitent skier).

- Six semaines avant le début de l'entraînement officiel pour chaque compétition, Freestyle Canada classera les demandes des athlètes internationaux en fonction de leurs points FIS.
- Le meilleur athlète par pays se verra offrir les 5 premières places/genre et aura 48 heures pour confirmer son intention de concourir en s'inscrivant. Le CO fournira les détails concernant les places étrangères dans l'invitation à l'événement.
- Les athlètes suivants par sexe se voient offrir les places non occupées ou sont ajoutés à la liste d'attente.
- Trois semaines avant le premier jour de la formation officielle, les personnes inscrites sur la liste d'attente verront leur classement mis à jour et les places disponibles seront offertes.
    - Les meilleurs athlètes sont invités à s'inscrire (et à payer) et ceux qui se trouvent en dessous de la ligne sont informés qu'ils sont sur la liste d'attente.
    - Les nouvelles demandes sont ajoutées à la liste des demandes en attente et les points FIS sont à nouveau notés pour chaque athlète étranger.
    - Les places restantes sont proposées aux athlètes dans l'ordre décroissant de la liste.

Veuillez consulter les tableaux ci-dessous pour connaître les règles relatives aux quotas pour chaque événement.

6.6 Ouvreurs de piste

Un maximum de deux ouvreurs de piste par sexe et par compétition sera autorisé. L'OSP hôte déterminera et guidera le comité d'organisation dans l'attribution des places.

7 INSCRIPTION À L'ÉVÉNEMENT

Avis de course : (*voir le modèle d'invitation en annexe)* Le comité organisateur distribuera l'avis de course aux OSP au plus tard 60 jours avant le premier jour d'entrainement officiel. L'invitation doit comprendre les éléments suivants :

- Quotas (le cas échéant)
- Éligibilité des athlètes
- Détails du format
- Déclaration d'alignement des règles
- Lien d'inscription, frais, dates et délais et informations de contact directement au bureau d'enregistrement
- Exigences de la licence de Freestyle Canada /FIS (et tout autre prérequis)
- Si la compétition a le statut FIS
- Horaire de l'événement ;
- Heure et lieu de la première réunion des chefs d'équipe ;
- Hébergement ;
- Banquets et cérémonies ;
- Noms des principaux membres du comité d'organisation ;
- Noms des principaux responsables techniques, s'ils sont disponibles
- Commanditaires confirmés avec placement du logo conformément à l'accord sur l'événement
- Informations sur les contacts clés

7.1 Frais d'inscription

Les fourchettes de droits d'inscription suivantes sont des lignes directrices recommandées qui couvrent les dépenses de l'événement. Les budgets de l'événement et les coûts pour les athlètes seront pris en considération. Tous les frais d'inscription doivent être approuvés par Freestyle Canada.

- Événement d'un jour 220-240
- Événement de 2 jours 240-260
- Événement de 3 jours 260-280

7.2 Politique de remboursement

Une fois qu'un athlète est confirmé sur la liste de départ, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de blessure, l'entraîneur doit informer le bureau d'inscription qu'un athlète est blessé et incapable de skier **avant la réunion des chefs d'équipe la veille du** jour de la compétition. Dans ce cas, les athlètes ont droit à un remboursement partiel pouvant aller jusqu'à 50 % par épreuve. Les demandes de remboursement pour d'autres circonstances extraordinaires ne seront prises en compte qu'à la discrétion du comité d'organisation. Si une épreuve est annulée en raison des conditions météorologiques ou de circonstances exceptionnelles, aucun remboursement ne sera effectué. (Le comité d'organisation a déjà engagé tous les coûts de l'événement)

7.3 Délais d'inscription

- 60 jours : date limite de publication et de diffusion de l'avis de course
- Les PT/SO doivent confirmer leur nombre d'athlètes auprès de Julien Dufresne julien@freestylecanada.ski (voir annexe A).
- 1 semaine avant la formation : clôture des inscriptions
    - Une liste d'attente peut être établie si l'inscription est complète. Lorsque des places se libèrent, les athlètes en sont informés.
    - Les athlètes remplaçants seront pris en compte jusqu'au début du premier jour d'entraînement officiel. Une fois l'entraînement officiel commencé, les inscriptions seront fermées.

Le cas échéant, des places peuvent être réservées pour l'équipe FC Next Gen.

- Veuillez vous référer à l'annexe A pour les détails des calendriers par événement.

Billets de remontées mécaniques pour les entraineurs :

- Le CO doit fournir des billets de remontée gratuits aux entraîneurs.
- Jusqu'à 2 billets par 8 athlètes inscrits dans la même équipe
- Licence d'entraîneur requise

8 RÈGLEMENT DE LA COUPE CANADA

Les règles de la Coupe Canada suivent les règles de l'ICR comme lignes directrices. Les règles suivantes de la Coupe Canada sont adaptées à ce niveau de compétition. En cas de divergence, les règles de la Coupe du monde de la FIS auront préséance.

8.1 Plan d'action d'urgence (PAE) et premiers intervenants (patrouille de ski)

- Tous les organisateurs d'événements de la Coupe Canada doivent remplir un plan d'action en cas d'urgence et le communiquer au délégué technique de l'événement. Le plan d'action en cas d'urgence doit contenir les renseignements suivants :
  - Nom de la patrouille de ski principale
  - Services médicaux sur le site de la compétition, y compris le nombre et l'emplacement de la patrouille de ski et l'équipement médical approprié ;
  - Protocoles d'intervention en cas d'accident sur le site ;
  - Protocoles de transport pour le transport des patients vers un établissement médical, y compris le transport par ambulance terrestre et aérienne (si nécessaire) ;
  - Emplacement de l'hôpital le plus proche et du centre de traumatologie de niveau 1 ;
  - Cartes de tous les établissements médicaux par rapport à la montagne d'accueil
- L'organisateur de l'événement doit fournir un minimum de deux patrouilleurs à ski sur les sites de compétition en tout temps, y compris les jours d'entraînement et de compétition. Si un athlète est blessé et si les deux patrouilleurs à ski doivent escorter les athlètes hors du parcours, la compétition ne doit pas commencer avant que les deux patrouilleurs à ski et une planche dorsale ne soient revenus au sommet du parcours. Les patrouilleurs à ski doivent être des membres inscrits au Système des patrouilleurs à ski du Canada.

8.2 Protocole de gestion des risques du gestionnaire du plateau de Slopestyle

- Le « Knoll Master ou le Jump Spotter » sont des postes importants qui sont responsables de l'ouverture et de la fermeture des sauts de Slopestyle afin que les athlètes qui s'engagent dans les sauts soient avertis que la réception n'est pas libre.
- Un knoll Master doit être positionné sur le Knuckle du saut avec une visibilité claire de la réception et visible pour l'athlète entrant dans l'appel.
- Le maître du tremplin doit avoir un dispositif de signalisation et, en cas de fermeture, il agitera le drapeau de façon à ce que les athlètes qui entrent dans le tremplin puissent le voir. Cela indique que le saut est fermé.
- Les athlètes sont formés pour voir les fermetures à partir de la jointure et si le drapeau est agité, il est de la responsabilité de l'athlète de fermer son entrée.
- La première priorité du maître de piste est de fermer son tremplin pour la sécurité des athlètes. La deuxième priorité est d'informer les contrôleurs du parcours (starter et autres maîtres de piste) que leur saut est fermé.
- Le protocole du maître Knoll doit être discuté lors de la réunion des chefs d'équipe avant la formation officielle.

8.3 Protocole de gestion des risques du gestionnaire du plateau de Saut

- Le « Knoll Master ou le Jump Spotter » sont des postes importants qui sont responsables de l'ouverture et de la fermeture des sauts de Slopestyle afin que les athlètes qui s'engagent dans les sauts soient avertis que la réception n'est pas libre.
- Un knoll Master doit être positionné sur le Knuckle du saut avec une visibilité claire de la réception et visible pour l'athlète entrant dans l'appel.
- Le maître du tremplin doit avoir un dispositif de signalisation et, en cas de fermeture, il agitera le drapeau en vue des athlètes qui entrent dans le tremplin. Cela indique que le saut est fermé.
- Les athlètes sont formés pour voir les fermetures à partir de la jointure et si le drapeau est agité, il est de la responsabilité de l'athlète de fermer son entrée.

- La première priorité du maître de piste est de fermer son tremplin pour la sécurité des athlètes. La deuxième priorité est d'informer les contrôleurs du parcours (starter et autres maîtres de piste) que leur saut est fermé.
- Le protocole du maître Knoll doit être discuté lors de la réunion des chefs d'équipe avant la formation officielle.

8.4 Formation officielle

- Les athlètes doivent avoir accès aux sites de compétition pendant les deux jours précédant la compétition.
- Le premier jour d'entrainement devrait être appelé "journée d'entrainement obligatoire". Les maîtres de Knoll doivent être sur place et toutes les mesures de sécurité doivent être mises en place conformément à la demande du DT. Le CO rencontrera le DT qui lui a été assigné avec un plan du site pour confirmer ce qui doit être mis en place pour la sécurité.
- Chaque épreuve de la Coupe Canada doit offrir une journée d'entraînement officiel avant le jour de la compétition.
    - L'exigence minimale est d'avoir 2 membres du jury présents lors de l'entrainement officiel.
- Pour les bosses, l'entraînement des hommes et des femmes doit être séparé. Effectuer un bloc d'entraînement pour les Q1 et Q2. Les finales doivent faire l'objet d'un entraînement mixte officiel avant le début des finales. Des exceptions peuvent être faites pour les championnats nationaux juniors avec l'approbation du directeur des événements.

8.5 Interruption de la compétition, telle qu'énumérée au point 3060.2.4 du RIC

En cas d'interruption d'une compétition, celle-ci doit être reprise lorsque les conditions le permettent. Les résultats obtenus avant l'interruption restent valables s'il est possible de terminer la compétition le même jour.

Dans le cas contraire, les résultats antérieurs à l'interruption seront annulés, sauf si les qualifications ou certaines phases ou tours de la finale ont été entièrement achevés. Dans ce cas, seules les phases de la finale non achevées seront reportées mais devront être achevées

sur le même site de compétition. Si la finale ne peut être entièrement achevée, les résultats des qualifications ou des différentes phases de la finale seront valables.

8.6 Journée météo

On ne s'attend pas à ce qu'une journée météo soit planifiée, car le coût pour un comité organisateur est prohibitif. Les problèmes météorologiques seront discutés avec le jury et le directeur des compétitions de FC. En cas de mauvais temps, les formats peuvent être modifiés sur décision du jury afin de permettre un événement équitable.

8.7 Capacité d'enneigement

On s'attend à ce que tous les hôtes de la Coupe Canada démontrent leur capacité à construire un parcours qui répond aux spécifications du terrain de la Coupe Canada deux semaines avant la première date d'entraînement. En cas de mauvaises conditions d'enneigement, le CO et Freestyle Canada travailleront à l'élaboration d'un plan de rechange au moins trois semaines avant la première journée d'entraînement.

8.8 Perte de skis

Les athlètes qui perdent un ski dans les bosses, les bosses en parallèle ou le slopestyle disposent de 10 secondes pour remplacer leurs skis et poursuivre leur parcours de compétition. Si l'athlète ne replace pas son ski dans le délai de 10 secondes, sa performance sera évaluée jusqu'à l'endroit où le ski est tombé. Si les deux skis tombent, ils seront notés jusqu'à ce point.

8.9 DNF Championnats canadiens et Classique Apex

L'exception concerne les Championnats canadiens et les Sélections canadiennes où les skieurs se voient attribuer un DNF conformément aux RIS de la FIS : 13.4 3058.7 Pour la perte de ski(s) ou l'arrêt pendant plus de 10 secondes pendant la compétition de bosses (4206.2.1).

8.10 Re-run Saut

Dans la compétition de saut, une seule reprise par phase peut être accordée pour la perte de ski(s) après le décollage et avant l'atterrissage. FIS ICR 4118

8.11 Règles temps de base

- Les épreuves de la FIS utiliseront la règle FIS 4204.2 en vigueur.

- La Coupe Canada utilisera les normes **FIS : Hommes = 10,3 mètres / sec, Femmes + 8,8 mètres / sec**.
- Le temps de base pour les Championnats canadiens juniors sera calculé après la première manche en prenant les trois meilleurs athlètes, déterminés par les scores combinés des virages et des sauts (pas de vitesse) et en faisant la moyenne des trois temps. Les points de vitesse seront alors calculés en utilisant ce temps de base**.**

8.12 Timing

Toutes les épreuves de la Coupe Canada qui utilisent le chronométrage auront idéalement un chronométrage électronique et doivent également avoir un chronométrage manuel de secours. Il est recommandé d'utiliser les paramètres de l'heure du jour pour établir les temps au tour des courses. Dans le cas où des chronométreurs manuels sont requis, le chronométrage manuel désigné "A" sera utilisé, à moins que le DT ne s'assure que le chronométrage manuel "B" est plus précis et sera donc utilisé en cas de besoin de chronométrage manuel.

8.13 Modifications du parcours

Il est interdit aux entraîneurs et aux athlètes d'apporter des modifications au parcours sans l'autorisation du chef de piste ; particulièrement pour les entrées de sauts.

Au niveau de la Coupe Canada, les entraîneurs doivent fournir des commentaires sur la sécurité du parcours et des sauts au chef de piste de façon régulière tout au long de la journée ; des commentaires formels doivent être fournis lors des réunions des chefs d'équipe.

Si les entraîneurs et/ou les athlètes estiment qu'un problème de sécurité n'a pas été résolu, l'entraîneur de liaison doit immédiatement porter le problème à l'attention du jury et, au minimum, consulter un expert certifié Air4B.

8.14 Protêts

Tous les entraîneurs du niveau de la Coupe Canada devraient connaître les règlements de l'ICR 3050 concernant les protêts. Il peut incomber au DT d'éduquer les entraîneurs sur cette section s'il y a un problème qui nécessite un protêt officiel.

Un protêt écrit officiel est requis à la Coupe du Canada ; toutefois, un dépôt n'est pas requis.

Dans le cas où un entraîneur fait part de ses préoccupations à un membre du jury, le jury de la Coupe Canada peut examiner la question sans avoir à se conformer par écrit. Les membres du jury ont la responsabilité de partager toute question à l'étude avec le DT avant de confirmer une décision.

8.15 Utilisation de la vidéo en cas de litige

Le jury peut visionner la vidéo pour résoudre des litiges ou pour déterminer s'il est nécessaire de recommencer. Les notes des juges NE PEUVENT PAS être modifiées sur la base de l'examen de la vidéo, mais les erreurs peuvent être corrigées.

Le contrôle vidéo peut être utilisé pour résoudre les litiges concernant le degré de difficulté attribué à un saut, si le cas est clairement présenté avant l'approbation des résultats officiels et approuvé par le chef juge.

8.15 Désignation d'un entraineur de liaison

Un entraîneur de liaison sera désigné lors de la première réunion des capitaines d'équipe. L'entraîneur de liaison servira de point de contact principal avec le jury pour lui faire part de toute préoccupation concernant le parcours, l'horaire, le jugement ou la sécurité de l'événement. Les membres du jury lors d'un événement de la Coupe Canada sont le délégué technique, le juge en chef et le chef de la compétition. Ce processus de communication assurera un environnement sécuritaire et respectueux pour les participants et les organisateurs.

8.16 Discussions de groupe

Un groupe de discussion utilisant Whatsapp ou une application similaire sera créé pour chaque événement afin d'assurer une communication claire sur les formats, les horaires ou toute autre information jugée pertinente à partager entre le CO et les entraîneurs. Ces groupes sont utilisés par le CO pour communiquer avec les entraîneurs et doivent être configurés de cette manière. Toute préoccupation des entraîneurs ou des athlètes doit être communiquée à un membre du jury par l'intermédiaire de l'entraîneur de liaison.

9 FORMATS DE L'ÉVÉNEMENT

- Les formats varieront en fonction des conditions météorologiques, du nombre d’athlètes et des restrictions imposées par le lieu de l'événement. Tout changement de format au moment de l'événement sera décidé par le jury et discuté lors de la première réunion des capitaines d'équipe.

- Les organisateurs et le jury doivent veiller à ce que les épreuves soient équitables pour les athlètes des deux sexes.
- Les formats doivent être clairement communiqués dans l'avis de course de l'événement.
- Tout changement de format ou d'horaire doit faire l'objet d'une décision du jury, discutée avec le directeur des événements de FC.
- Offrir à chaque sexe la même expérience de sécurité et de compétition.
- Dans la mesure du possible, offrir des possibilités de qualification et de finale.
- Un temps adéquat et dédié à l'entraînement pour chaque sexe. Les temps d'entraînement peuvent varier d'une station à l'autre et sont basés sur le nombre de descentes qu'un athlète peut effectuer sur une période donnée.

9.1 Moguls

Classique Apex (épreuve FIS)	
NB ATHLÈTES & QUOTA	▪ Nombre d'athlètes : 110 ▪ Les athlètes du programme de l'équipe nationale sont prioritaires. ▪ Maximum de 80 places canadiennes ▪ Priorité d'attribution des quotas : 1. Athlètes de l'équipe nationale 2. Suivre les 20 premiers par sexe du classement final du PHP 2022/23 (si cet athlète ne prend pas sa place, la place sera attribuée à l'OSP pour laquelle il a concouru pendant la saison 2022-23). 3. 6 places par province, idéalement avec une répartition égale entre les hommes et les femmes 4. Les places non utilisées par les OSP seront redistribuées à d'autres OSP demandant plus de places. S'il y a plus de demandes que de places disponibles, le nombre d'athlètes membres de 2022-23 dans les catégories U14, U16, U18 et U20, par OSP, sera pris en compte pour déterminer la répartition des places restantes.

	5. Les places féminines non utilisées peuvent être mises à la disposition d'athlètes masculins supplémentaires avec l'approbation de la FC. 6. Les places canadiennes non utilisées seront attribuées à des athlètes internationaux
ÉLIGIBILITÉ	▪ Âge/licence FIS requis : 14 ans avant décembre 2023 (voir ICR 2014.8) pour l'épreuve FIS. ▪ Athlètes de l'équipe nationale ▪ Tous les athlètes doivent avoir un niveau de compétence approprié pour un parcours de niveau FIS : ▪ *Principe directeur : Les athlètes doivent être dans le premier 1/3 de leurs épreuves provinciales ET être capables d'effectuer un 360 et/ou un inversé dans un parcours de niveau Coupe Canada.* ▪ Les athlètes internationaux doivent être inscrits par leur association nationale de ski et approuvés par Freestyle Canada.
FORMAT	▪ BOSSES SIMPLES **:** ○ Une seule manche de Qualification ; ○ Les 16 premiers se qualifient pour la finale ○ Les 6 premiers accèdent au tour des médailles Bosses parallèle Qualification en une seule manche, les 16 meilleurs se qualifient pour les duels **Les formats et le nombre de participants aux finales peuvent être modifiés par le jury en consultation avec un représentant de Freestyle Canada.
Coupes de l'Ouest et de l'Est du Canada	
NB ATHLÈTES & QUOTA	▪ Nombre athlètes : 85 ▪ 5 places pour l'OSP hôte incluses ▪ Éligibilité aux événements de la CC de l'Ouest : ○ BC, AB, SK, MB, YK Athlètes inscrits à l'OSP uniquement

	▪ Éligibilité aux événements de la CC de l'Est : ○ Les athlètes inscrits aux OSP de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique seulement ▪ Les athlètes ne peuvent pas participer aux épreuves de l'Est et de l'Ouest la même année. ▪ Selon le classement des bosses de la Coupe Canada 22-23, les 15 meilleurs athlètes de l'Ouest par sexe et les 15 meilleurs athlètes de l'Est par sexe obtiendront une place pour participer aux deux épreuves dans leur région respective. (Si cet athlète ne prend pas sa place, celle-ci sera attribuée à l'OSP pour lequel il a concouru pendant la saison 2022-23). Les places restantes seront divisées équitablement par sexe entre les OSP de chaque région. Les places non utilisées par les OSP seront réattribuées à d'autres OSP demandant des places supplémentaires. La priorité sera donnée à une répartition 50/50 entre les sexes jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de demandes de places spécifiques à un sexe. ▪ Toute place de dernière minute disponible dans les 7 jours précédant la première journée de formation sera attribuée à l'OSP d'accueil.
ÉLIGIBILITÉ	Les athlètes doivent détenir une licence d'athlète de niveau provincial de la FC et être inscrits. Les OSP et les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes sont prêts à assumer les spécifications du parcours et le niveau d'habileté relatif requis. *Principe directeur : Les athlètes doivent être dans le premier 1/3 de leurs épreuves provinciales ET être capables de faire un 360 et/ou un inversé dans un parcours de niveau Coupe du Canada.*
FORMAT	▪ SIMPLE : ○ **2 manches de qualification, le meilleur des 2 manches accède à la finale.** ○ Q2 : Même ordre de passage. ○ FINALES : Maximum de 16 athlètes au total pour les finales (le nombre final d'athlètes par sexe sera déterminé par le personnel de la FC une fois les inscriptions terminées). ▪ BOSSES en PARALLÈLE : ○ QUALIFICATION : une seule manche

	○ FINALE : Jusqu'aux 32 premières têtes de série issues des qualifications. **Les formats et le nombre de participants des finales peuvent être modifiés par le jury en consultation avec un membre du personnel de Freestyle Canada.
Championnats canadiens de bosses	
NB ATHLÈTES & QUOTA	▪ Nombre d'athlètes : 85 (40 hommes / 40 femmes et 5 wildcards) ▪ Les athlètes du programme national ont des places réservées. ▪ Les athlètes sont sélectionnés sur la base de leur éligibilité, sans quotas d'OSP. ▪ Quotas d'étrangers : 5 par sexe sur la base de l'approbation du NSO
ÉLIGIBILITÉ	▪ Âge/licence FIS requis : 14 ans avant décembre 2023 (voir ICR 2014.8) ▪ Athlètes de l'équipe nationale ▪ Les 25 premiers par sexe du classement HPP à l'issue de la dernière épreuve Nor-Am ▪ Les places restantes seront attribuées en fonction du classement de la Coupe du Canada après les deux Coupes de l'Est et les deux Coupes de l'Ouest. ▪ Jusqu'à 5 places de wild card seront conservées pour les athlètes qui se sont blessés pendant la saison. ▪ Niveau de performance minimum ○ Top 16 et la première moitié d'une épreuve de la Coupe Canada
FORMAT	**SIMPLE :** ○ Une seule manche Qualification ; ○ Les 16 premiers accèdent à la finale 1 ○ Les 6 premiers accèdent à la ronde des médailles Finales 2

	Bosses parallèle Qualification en une seule manche, les 24 meilleurs se qualifient pour les duels Les détails seront confirmés dans l'avis de course **Les formats et le nombre de participants aux finales peuvent être modifiés par le jury en consultation avec un représentant de Freestyle Canada.
Championnats canadiens juniors	
NB ATHLÈTES & QUOTA	▪ Nombre d'athlètes : 100 ▪ Championnats canadiens juniors de ski acrobatique Des quotas seront accordés aux OSP pour que chaque athlète puisse participer aux trois épreuves AE/MO/DM, et non à chaque discipline.
ÉLIGIBILITÉ	▪ Catégories d'âge : U14 (12* & 13) U16 (14 & 15) U18 (16 &17) *Doit avoir 12 ans au plus tard le 31 décembrest 2023. ▪ Les catégories d'âge peuvent être fusionnées au besoin, conformément aux directives de la Coupe du Canada 5.2. ▪ Sauts : 25 places sont réservées aux athlètes spécialistes des sauts. ▪ Des exceptions d'âge peuvent être accordées au cas par cas par FC. Des exceptions peuvent être demandées si elles répondent aux critères de quota et au niveau de compétence minimum pour la phase Train to train.
FORMAT	▪ SIMPLES : o Meilleure des deux manches * Points de vitesse : le temps de base sera déterminé après la première manche en prenant les 3 meilleurs athlètes (déterminés par les scores de virage et de sauts - pas de vitesse) et en faisant la moyenne des 3 temps. ▪ BOSSES en PARALLÈLE :

	○ Duels dès le départ, classement à partir de l'épreuve du simple, par catégorie d'âge. Le meilleur classé choisit le couloir. ▪ SAUT : o Meilleur des 2 sauts différents sur 3 sauts. o Peut répéter 1 saut o **Les sauts droits de bosses (Twisters, Spread, Daffy, etc.), les loops, les grabs et les sauts hors axe ne seront pas notés ; cependant, les sauts tuck et pike à la verticale et les rotations droites (360 et 720) seront notés pour les athlètes qui ne sont pas prêts à exécuter des sauts inversés.**

9.2 Demi-lune, Slopestyle et Big Air

Coupe du Canada

NB ATHLÈTES & QUOTA	▪ Nombre maximal de participants : 85 (dont 5 places pour l'OSP d'accueil) ▪ NextGen sera prioritaire ▪ Les places restantes seront attribuées à chaque OSP comme suit : ▪ Les 15 meilleurs athlètes par sexe, selon le classement de la Coupe du Canada 2022-23, auront leur place personnelle pour les trois épreuves de la Coupe du Canada (si cet athlète ne prend pas sa place, la place sera attribuée à l'OSP pour laquelle il a concouru pendant la saison 2022-23). ▪ Un quota de base de 4 places par OSP sera attribué. ▪ Les places restantes seront attribuées aux OSP qui en feront la demande. S'il y a plus de demandes que de places disponibles, le nombre d'athlètes membres en 2022-23 dans les catégories U14, U16, U18 et U20, par OSP, sera pris en compte pour déterminer la répartition des places restantes. ▪ Toute place de dernière minute disponible, dans les 7 jours suivant la première journée de formation, sera attribuée à l'OSP d'accueil. ▪ Quota étranger : Seules les places canadiennes non utilisées peuvent être attribuées à des athlètes internationaux, avec l'approbation du directeur des événements de FC.
ÉLIGIBILITÉ	▪ Aucun critère d'éligibilité, mais les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes sont prêts à affronter les spécifications du parcours et le niveau de compétence relatif.
FORMAT	▪ QUALIFICATION : ○ Meilleur de 2 descentes/sauts ○ Vagues de 20 à 30 ○ Utiliser le classement actuel du PHP pour répartir équitablement les athlètes présents les mieux classés au classement du PHP. Si aucune ressource du PHP n'est disponible, utiliser le classement du 1er septembre. ▪ FINALE : hommes et femmes :

	○ Les 40% des meilleurs résultats des qualifications sont qualifiés pour les finales, composées d'un minimum de 4 et d'un maximum de 20 athlètes. ○ Si moins de 6 athlètes sont inscrits dans l'un des deux sexes, le jury, en consultation avec Freestyle Canada, peut décider d'organiser deux épreuves distinctes de Slopestyle au meilleur de deux manches, au cours des deux jours de compétition. ○ Le nombre de vagues et d'athlètes sera décidé lors de la première réunion des capitaines d'équipe - en fonction des inscriptions. ○ Finales SS et HP : Meilleur de 2 descentes ○ Finales Big Air : Meilleur 2 de 3 sauts, avec 2 sauts de direction différente comptant pour le classement final.
Championnats canadiens juniors	
NB ATHLÈTES & QUOTA	▪ Nombre d'athlètes : 80 - 100, ▪ Championnats canadiens juniors de ski acrobatique Un quota sera accordé aux OSP pour que chaque athlète puisse participer à toutes les disciplines : SS / HP / BA. ▪ Les spécialistes HP sont invités à participer avec l'approbation de l'ONS.
ÉLIGIBILITÉ	▪ Catégories d'âge : U14 (12 & 13) U16 (14 & 15) U18 (16 & 17) *Doit avoir 12 ans avant le 31 décembrest 2023. ▪ Les catégories d'âge peuvent être fusionnées si nécessaire, conformément aux directives de la Coupe Canada 5.2. ▪ Les exceptions d'âge sont accordées au cas par cas par FC. Des exceptions peuvent être demandées si elles répondent aux critères de quota et au niveau de compétence minimum.
FORMAT	▪ Meilleure des deux manches par vagues par catégorie d'âge et par sexe.

	▪ Taille maximale de la vague : 25. ▪ *Les catégories d'âge peuvent être fusionnées en une seule vague, si nécessaire.
Championnats canadiens SS/BA	
NB ATHLÈTES & QUOTA	▪ Nombre d'athlètes : 85 (40 hommes / 40 femmes et 5 wildcards) ▪ Les athlètes du programme national ont des places réservées. ▪ Les athlètes sont sélectionnés sur la base de leur éligibilité, sans quotas d'OSP.
ÉLIGIBILITÉ	▪ Athlètes du programme national. ▪ Les skieurs du circuit Nor-Am complet ▪ Les places restantes seront attribuées en fonction du classement de la Coupe Canada au 11 mars 2024. Jusqu'à 5 places de wild card seront conservées pour les athlètes qui se sont blessés pendant la saison. o MPL : top 16 et finir dans la première moitié d'une Coupe Canada
FORMAT	▪ QUALIFICATION : ▪ Meilleur de 2 descentes/sauts ▪ Vagues de 20 à 30 ▪ Utiliser le classement actuel du PHP pour répartir équitablement les athlètes présents les mieux classés au classement du PHP. Si aucune ressource du PHP n'est disponible, utiliser le classement du 1er septembre. ▪ FINALE : hommes et femmes : ▪ Les 40% des meilleurs résultats des qualifications sont qualifiés pour les finales, composées d'un minimum de 4 et d'un maximum de 20 athlètes. ▪ Si moins de 6 athlètes sont inscrits dans l'un des deux sexes, le jury, en consultation avec Freestyle Canada, peut décider d'organiser deux épreuves

	distinctes de Slopestyle au meilleur de deux manches, au cours des deux jours de compétition. ▪ Le nombre de vagues et d'athlètes sera décidé lors de la première réunion des chefs d'équipe - en fonction des inscriptions. ▪ Finales SS et HP : Meilleur de 2 manches ▪ Finales Big Air : Meilleur 2 de 3 sauts, avec 2 sauts de direction différente comptant pour le classement final.

9.3 Saut

Championnats canadiens de saut présentés par Toyota	
NB ATHLÈTES & QUOTA	▪ Pas de restriction nombre d'athlètes ou de quota
ÉLIGIBILITÉ	▪ Aucun Critères d'éligibilité. ▪ Peut être organisé en tant que catégorie "senior" distincte en même temps que l'épreuve junior.
FORMAT	▪ Meilleurs 2 sauts différents sur 3 sauts. ▪ Peut répéter 1 saut

- Pour les championnats nationaux juniors en saut, veuillez vous référer à la section 9.1 sur les bosses.

10 POLITIQUES DES OFFICIELS ET DES JUGES

10.1 Affectations

Pour la série de la Coupe Canada, les délégués techniques et les panels de juges sont assignés par le groupe de performance de l'OAG et du JAG et approuvés par FC. Les affectations sont calculées en fonction des qualifications des officiels, de leur situation géographique et de la satisfaction des besoins des officiels sur leurs parcours respectifs. Dans toutes les affectations, la situation géographique est fortement prise en compte pour tenir compte du budget du CO.

10.2 Nombre de juges :

- Coupe Canada HP/SS/BA - 5 juges de notation, 1 juge en chef
- Coupe Canada MO - 7 juges de notation, 1 juge en chef
- Championnats canadien et junior des bosses - 7 juges de notation, 1 juge en chef
- Championnats canadiens juniors d'AE - 5 juges de notation, 1 juge en chef
- Championnat canadien junior SS/BA/HP - 5 juges de notation, 1 juge en chef

10.3 2023-2024 Protocoles relatifs aux honoraires et indemnités journalières des juges et officiels de la Coupe Canada

Le comité organisateur d'une épreuve de la Coupe Canada est responsable de tous les coûts associés au délégué technique, au personnel de compilation et aux juges pour les épreuves de la Coupe Canada : la rémunération de tout autre poste d'officiel, s'il est offert, est négociée avec le comité organisateur local.

10.4 Rémunération des officiels et des juges :

- Jour d'arrivée - Indemnité journalière de repas (55 $/jour) non organisée par le CO
- Journée d'entrainement officielle* - 150 $ CAD + indemnité journalière pour tous les repas non organisés par le CO
- Jour(s) de l'événement - 150 $ CAD + indemnité journalière pour les repas non organisés par le CO

- Jour de départ - si le jour suivant l'événement, l'officiel reçoit des indemnités journalières pour la journée de voyage.

***Les juges de notation peuvent demander à participer à une ou plusieurs journées d'entrainement en s'adressant directement au directeur des compétitions de FC et les compensations seront traitées au cas par cas.**

10.5 Indemnités journalières et de repas (Coupe Canada)

- Le CO est tenu de payer aux officiels une indemnité journalière pour les repas. L'indemnité journalière pour les repas hors CO est de :
  - 14 $ CAD/petit déjeuner
  - 15 $ CAD/déjeuner
  - 26 $ CAD/dîner
  - *Repas non fournis par le CO = repas non fournis par le CO*
- Le CO est tenu de fournir un déjeuner aux officiels les jours de compétition. Le déjeuner équivaut à une valeur de **15 $CAN. L'**indemnité journalière avec le déjeuner fourni est de **40 dollars canadiens par jour.**
- Les honoraires des juges et des officiels ainsi que les indemnités de repas (per diem) sont payés par chèque, virement électronique ou carte de crédit prépayée avant le début de la compétition ou, au plus tard, le **dernier jour de l'épreuve**, dans les deux heures qui suivent la remise des prix.
- Les cartes VISA prépayées distribuées au début de l'événement sont encouragées car elles constituent le meilleur moyen de payer les officiels.
- Les honoraires pour les événements qui ne sont pas décrits dans la présente politique seront déterminés au cas par cas par le directeur des compétitions de Freestyle Canada.

10.6 Tableau des officiels de la Coupe du Canada

Position	Honoraires Jour de l'événement	Kilométrage	Indemnités journalières	Journée de voyage	Journée d'entrainement	Date d'arrivée demandée	Frais de voyage
Coupe du Canada							
Juge de notation (Can Cup/National Champs)	150 $/jour CAD	0,55 $/km CAD	55 $/jour CAD	55 $/jour Indemnités journalières	150 par jour	Jour précédant le concours Doit participer à au moins une session d'entraine ment	Comité organisateur
Juge en chef	150 $/jour CAD	0,55 $/km CAD	55 $/jour CAD	55 $/jour Indemnités journalières	150 $/jour	Doit participer à une journée compète d'entraine ment	Comité organisateur
Délégué technique	150 $/jour CAD	0,55 $/km CAD	55 $/jour CAD	55 $/jour	150 $/jour	Doit arriver la veille du premier jour d'entraine ment officiel	Comité organisateur
FIS NorAm	**Se référer aux règles de la FIS pour la Coupe continentale de snowboard freestyle/freeski.**						

Juge NorAm (toutes disciplines)	185CAD Équivalent de 125CHF/jour au 30 septembreth	0,59 $/km CAD	55 $CAN	185 $CAN	185 $CAN	Doit assister à une journée d'entraine ment	Accord ANE/CLO
Délégué technique	CAD Equivalent de 125CHF/jour au 30 septembreth	0,59 $/km CAD	55 $CAD	185$CAD	185$CAD	Doit arriver la veille du premier jour d'entraine ment officiel	Accord NSA/LOC

10.7 Juges en chef :

Les juges en chef reçoivent une journée supplémentaire d'honoraires de 150 dollars pour des tâches administratives.

10.8 Voyage et hébergement des délégués techniques et des juges

Le comité organisateur est responsable de la coordination, de la réservation et du paiement des éléments suivants pour les juges et le délégué technique au moins quatre semaines à l'avance :

- Réservation et paiement des voyages - Le comité organisateur a la possibilité d'utiliser les services de voyage de Freestyle Canada. Ce service facultatif peut aider à coordonner les plans de voyage et nécessite qu'une carte de crédit soit soumise à l'agence ; il y a des frais de réservation. Le comité organisateur peut réserver le voyage et l'hébergement en utilisant ses propres ressources.
- Contacts de Freestyle Canada Travel
    - Boulevard Travel : Naz Alp, naz@boulevardtravel.com 403-801-0407
- Hébergement - Le CO est responsable de la réservation des chambres d'hôtel pour tous les juges et le délégué technique. Il est recommandé que le chef des juges et le délégué technique aient leur propre chambre. Les juges chargés de la notation peuvent partager une chambre pour réduire les coûts.

- Voiture de location, si nécessaire - Le locataire doit être en possession d'un permis de conduire valide, d'une carte de crédit valide à son nom et être âgé de plus de 25 ans. Le CO travaillera en étroite collaboration avec le locataire sur les détails de la prise en charge et de la restitution de la voiture.
- Le voyage est le coût le plus élevé pour un CO ; il est prudent de le coordonner de manière rentable.

10.9 Protocole des dépenses

Soumission des dépenses : Tous les juges et les délégués techniques sont responsables de soumettre des copies des reçus et le formulaire de dépenses de la Coupe Canada, par courriel, au CO dans les deux semaines suivant le dernier jour de l'événement. Les juges et les délégués techniques ne doivent pas remettre de reçus aux membres du Comité organisateur à quelque moment que ce soit au cours de l'événement. Ce formulaire sera disponible en ligne sur le site Web de Freestyle Canada.

10.10 Dépenses

- L'alcool n'est pas une dépense éligible.
- Toutes les dépenses relatives aux officiels et aux juges sont à la charge du comité organisateur, sauf indication contraire dans l'accord relatif à la manifestation.
    - Les dépenses éligibles sont les suivantes
        - Bagages supplémentaires : Les juges et le délégué technique sont autorisés à présenter des reçus pour un maximum de deux bagages enregistrés. Si les juges enregistrent plus de deux bagages, ces coûts supplémentaires sont à la charge du juge ou du délégué technique.
        - Frais des taxis
        - Parking à l'aéroport
        - Kilométrage : Les officiels et les juges doivent avoir parcouru un minimum de 80 km aller-retour pour pouvoir prétendre à des indemnités kilométriques au taux de 0,55 km.
        - Essence pour la voiture de location - les copies des reçus d'essence doivent être présentées pour que les dépenses soient prises en compte.

- ***Kilométrage par rapport au taxi jusqu'à l'aéroport : Les** juges et les délégués techniques doivent choisir l'option la moins chère. Veuillez tenir compte du nombre de jours pendant lesquels la voiture restera dans le parking, etc.

11 LES POSTES DU JURY ET DE LA COMPÉTITION

Le jury est composé de

- Délégué technique (DT)
- Chef de compétition (CC)
- Juge en chef (HJ)

11.1 Délégué technique

Les délégués techniques (DT) seront nommés par Freestyle Canada. Le DT doit être un DT de niveau national reconnu par Freestyle Canada. Les DT peuvent provenir de la région hôte, mais ne doivent pas faire partie du comité organisateur ni de la montagne ou du club hôte.

11.2 Chef de piste et chef de compétition

- Le paiement n'est pas obligatoire, mais il est fortement encouragé si le budget le permet.
- Le chef de compétition est le chef du comité d'organisation et siège au sein du jury pour s'assurer que les opérations de l'événement se déroulent sans heurts. Ce poste nécessite une prise de décision importante et doit être occupé par un fonctionnaire expérimenté.
- Le chef de piste est un membre clé de l'équipe technique. Toute personne chargée de la gestion et du développement des parcours doit avoir une expérience significative dans la construction de parcours.
- Le chef de piste des bosses doit travailler en étroite collaboration avec les entraîneurs provinciaux en visite et les entraîneurs provinciaux locaux pour préparer et maintenir les sauts.

- Le chef de piste Slopestyle doit travailler avec le gestionnaire du parc à neige local et le gestionnaire des compétitions de FC pour s'assurer que le terrain est approprié au nombre d'éléments et au niveau d'habileté des athlètes au moins un mois à l'avance. Il s'agit souvent d'une collaboration entre les trois parties.
- Le chef de compétition ou le chef de piste de slopestyle doit signaler le plus tôt possible à l'OSP et à Freestyle Canada tout problème lié au parcours.
- Le constructeur des parcours de slopestyle, de demi-lune et de sauts DOIT communiquer à Freestyle Canada et au chef de piste au moins un mois avant l'événement que le parcours répond aux normes de terrain pour les athlètes féminins et masculins T2T et L2C.

11.3 Juges

Tous les juges des épreuves de bosses et de bosses en parallèle de la Coupe Canada doivent détenir au minimum une licence FIS " C " ou idéalement " B ", et le juge en chef doit être titulaire d'une licence FIS " B " ou " A ". Tous les juges pour les bosses et les bosses en parallèle sont assignés par le JAG par groupe d'affectation et approuvés par la FC.

Pour les épreuves de demi-lune et de slopestyle de la Coupe Canada, les juges doivent détenir une licence A ou B de la FIS. La licence FIS C ne sera envisagée qu'avec l'approbation de Freestyle Canada.

Le juge en chef de la Coupe Canada de demi-lune et de slopestyle doit détenir un minimum de B de la FIS et est idéalement un A de la FIS.

11.3.1 Rôle du juge en chef :

- Le juge en chef est responsable de la communication et de la coordination avec l'administration du comité d'organisation au nom de l'ensemble des juges.
- Les juges sont désignés par les comités de performance du JAG (Judges Advisory Group) en fonction de leur niveau de formation et d'expérience. Les juges doivent avant tout être qualifiés pour le niveau de l'événement auquel ils sont affectés, mais la situation géographique est également prise en compte pour les affectations.

- Le juge en chef ou un représentant désigné du panel des juges doit assister à la réunion des chefs d'équipe avant le premier jour de la compétition.
- Le juge en chef sera disponible pendant au moins 10 minutes après la remise des prix pour répondre aux questions des entraîneurs.
- Voir le manuel du juge en chef

11.3.2 Tour des juges: :

- La tour des juges doit être équipée d'une source de chaleur. Si un chauffage électrique n'est pas disponible, évitez tout système à flamme nue. Si un chauffage d'appoint au propane est utilisé, assurez-vous qu'il est installé en toute sécurité et que le chauffage est indirect, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de flamme nue sur ou sous la tour des juges.

Exemple de système de chauffage indirect.

- La tour temporaire des juges doit être sûre pour les juges, les athlètes, les entraîneurs et les bénévoles. Il est recommandé d'installer des stabilisateurs devant et derrière l'échafaudage ou de le fixer à l'aide de câbles ancrés dans des blocs de béton ou sous le sol. Le CO doit fournir un échafaudage sûr pour la tour des juges pendant les épreuves.
- Il doit y avoir des toilettes et/ou des salles d'eau à moins de 2 minutes de la tribune des juges.

http://www.freestylecanada.ski/

11.4 Compilation

- Les épreuves de la Coupe Canada 2023/2024 seront compilées par Freestyle Solutions (épreuves FIS seulement), Winfree pour les bosses et les sauts et Live Heats pour SS/BA/HP.
- Il est recommandé que le chef de la compilation soit un poste rémunéré. Freestyle Canada offrira son soutien pour trouver des officiels compétents et formés pour la Coupe Canada.

- La compilation est très importante pour l'exécution globale de l'événement. Ils doivent faire fonctionner le logiciel de compilation, créer des listes de départ, organiser les vagues, compiler les scores et fournir les résultats.
- La compilation commence généralement à travailler sur l'événement une semaine avant le début de celui-ci. Une liste d'inscription doit être envoyée au chef de compilation 5 jours avant la première journée d'entrainement. La liste d'inscription doit être au format XLS.
- L'organisateur de l'événement doit avoir accès à une photocopieuse et à un réseau WIFI puissant pendant toute la durée de la compétition. Le chef de la compilation doit également disposer d'un poste de travail confortable et doit travailler avec le juge en chef sur la manière dont la compétition doit être compilée.
- Le chef de la compilation joue un rôle important et a besoin d'assistants et de coureurs qui peuvent assurer la précision des scores et le bon déroulement de l'événement. Si la compilation est défaillante, c'est l'ensemble de l'événement qui est affecté.
- Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Charles-Antoine Morache, responsable des compétitions de la Coupe Canada : charles@freestylecanada.ski

11.5 Lignes directrices pour le terrain :

Freestyle Canada a établi des lignes directrices très précises pour les sites d'entraînement et de compétition qui correspondent aux capacités des athlètes à chaque étape de leur développement. Ces lignes directrices sont utilisées pour nos sites afin d'assurer un environnement favorable et sécuritaire. Veuillez consulter le site de Freestyle Canada https://www.freestylecanada.ski/resources/competition-and-terrain/

Ressources :
Toutes les règles de la FIS et les RIC
https://www.fis-ski.com/en/inside-fis/document-library/freestyle-freeski-documents
Freestyle Canada Resource Center - JUGES | OFFICIELS | TERRAIN | COMPÉTITION
http://www.freestylecanada.ski/en/resources/

12 ACCORD MARKETING DE LA COUPE CANADA

- L'organisateur de l'événement encourage la montagne hôte à inclure des informations sur l'événement dans ses activités de promotion et de marketing pendant la période précédant l'événement et pendant toute sa durée.
- L'organisateur de l'événement veillera à ce que les partenaires corporatifs et non corporatifs du FC bénéficient d'une exposition appropriée sur le site, dans la publicité et sur le matériel collatéral pendant l'événement.
- Les organisateurs d'événements sont encouragés à promouvoir la couverture photographique, vidéo, télévisuelle et par les médias sociaux. Si le COL souhaite réaliser et utiliser des séquences vidéo ou filmées de l'événement à des fins commerciales, il doit obtenir l'autorisation écrite du directeur du marketing, de la communication et des partenariats de la FC, au moins quatre semaines avant l'événement.
- L'organisateur de l'événement offrira à la montagne hôte la possibilité d'apposer son logo sur l'affiche de l'événement et dans le programme de l'événement, si de tels articles sont produits.
- L'organisateur de l'événement est autorisé à négocier des possibilités de commandite avec des partenaires corporatifs de la montagne hôte, à condition que ces partenaires corporatifs ne fassent pas concurrence aux commanditaires de FC dans les mêmes catégories de commandite. Le COL peut vendre la commandite de titre de l'événement ; la série de la Coupe Canada est la propriété de Freestyle Canada ; toutefois, l'événement peut individuellement la vendre à un partenaire du COL avec la permission de FC.
- L'organisateur de l'événement informera les médias locaux de l'événement avant l'événement et fournira les résultats, un bref communiqué de presse et des photos après l'événement.
- Si l'organisateur de l'événement obtient un sponsor qui souhaite que son logo figure sur le dossard de l'événement. Les organisateurs de l'événement sont responsables du coût total de la production des dossards. Les exigences en matière de logo et de reconnaissance des partenariats de la FC sont les suivantes :
    - Le tiers supérieur du dossard est réservé au commanditaire en titre du circuit de la Coupe du Canada. Le tiers central du dossard est utilisé pour le numéro de

l'athlète. Le tiers inférieur du dossard est réservé à l'usage du COL et est normalement dédié à la station de ski hôte. Une épaule, à l'avant et à l'arrière, doit porter le logo FC. L'autre épaule, devant et derrière, peut être utilisée par le COL. Le COL doit fournir à la FC tous les logos requis dans un fichier vectoriel (.eps, .ai). Le COL doit fournir des instructions pour l'utilisation des logos dans les zones réservées au COL au plus tard 8 semaines avant la compétition.

- Ventes de parrainage et télévision
- Les activités de vente sont étroitement coordonnées entre le CF et le COL. Dans cette optique, les responsabilités en matière de vente peuvent être déléguées du CF au COL ou du COL au CF, si les deux parties en conviennent.
- La FC autorisera le COL à vendre des commandites pour l'événement, à condition que les commanditaires n'entrent pas en concurrence ou en conflit avec les commanditaires de la FC et les catégories de produits déjà vendues par la FC. Une liste des catégories de produits et des sponsors peut être obtenue auprès de FC sur demande du COL.
- Le FC conserve le droit à toutes les propriétés télévisuelles liées à l'événement, ainsi qu'à tous les aspects de la production de ces propriétés télévisuelles.
- Sponsors supplémentaires L'organisateur de l'événement peut obtenir des sponsors secondaires. Les logos et graphiques des sponsors secondaires doivent être plus petits et moins visibles que les marques et logos du FC ou de tout autre sponsor en titre, le cas échéant.

Pour toute question concernant les modalités de commercialisation, veuillez contacter le directeur des événements à l'adresse suivante : -charles@freestylecanada.ski